

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 23 JUIN 2022 à 18h00

Date de convocation : 15 JUIN 2022

Délibération
N°C2022_125

Membres en exercice :	77
Votants :	70
Suffrages exprimés :	68
Pour :	68
Contre :	0
Abstention :	2

SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BESSE Jean-Baptiste ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; PY Michel ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis

EXCUSES : ALDEBERT Didier ; BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : RIO Jean-Louis (délibérations N°C2022_150 et N°C2022_151) ; ABED Yamina (délibérations N°C2022_150 et N°C2022_151)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; LAPALU Christian ; MARTIN Henri ; PARRA Eric ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_149 et après la délibération C2022_152) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2022_127)

Nomenclature Etat : Finances locales – Fonds de concours

OBJET : Opérations cœurs et traversées de villages – Prolongation du délai de solde des fonds de concours 2019

Par délibération N°C2021_231 du 9 décembre 2021, compte tenu de circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le Conseil Communautaire a autorisé la prolongation de cinq fonds de concours octroyés en 2019, en précisant que la date limite de demande de solde était reportée au 30 juin 2022.

Depuis, les communes de Bize-Minervois et Saint Marcel sur Aude ont achevé leurs travaux et soldé leurs fonds de concours.

N°C2022_125

Les autres communes ont connu des retards dans la réalisation de leurs projets du fait de contraintes environnementales, financières ou techniques.

Afin de soutenir les communes, le montant total de ces fonds de concours étant inscrit au budget principal 2022, il serait souhaitable de repousser au 31 décembre 2022 la date limite de demande de solde des projets listés ci-dessous

Délibération	En date du	Commune	Montant du fonds de concours
C2019_82	14 mars 2019	Armissan	148 406 €
C2019_88	14 mars 2019	Coursan	10 946 €
C2019_92	14 mars 2019	Saint Nazaire d'Aude	150 000 €

Par 68 voix pour et 2 abstentions, le Conseil décide :

- D'autoriser la prolongation des 3 fonds de concours mentionnés dans le tableau ci-dessus et de fixer au 31 décembre 2022 la date limite de versement de leur solde,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 6/7/2022
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

